

M

Le dix neuf de juillet de l'an mil sept cent soixant
neuf apres la publication de trois bans de mariage
par trois dimanches consecutifs a la messe paroissiale
entre Sieur Joseph Dueroq ualif de Padouillon, paroisse
de Bequin diocèse de houlougne age de vingt ~~sept~~ ans,
demeurant dans cette paroisse de plus de plusieurs
annees, fils de feu Denis et de Marie Jeanne
laquelle d'une part, et d'une jeune fille abelle
pigache jeune fille de cette paroisse, fille d'antoin
abbert et de Marie Isabelle tartare de l'autre part
agee de vingt six ans, et n'ayant eue aucun
empechement about futur mariage je luy
souffigne les ai lie et conjoins par le lien
sacre du sacrement de mariage, out de
presens comme temoins jusque Denis Dueroq frere
au marié, philippe Joseph Leclercq auj au marié
bernard Waterlot oncle a la mariée, Louis Lestat
Dueroq frere au marié, lesquels ayant declarez
savoir verie out de ce tout interpoller lignes
avec moi le present out le mesme jour

mais et au que dessus de ce Sieur Joseph
et Louis Lestat Dueroq qui ayant declarez de
savoir le fire out fait leur marque ordinaire
tous deux interpoller et Antoine abbert pigache pere
a la mariée a signe le present avec nous
comme il l'ont out

marque + de Sieur Joseph Dueroq
jeanne elizabeth pigache

uy Denis Dueroq
philippe Joseph Leclercq

bernard waterlot

marque + de Louis Lestat Dueroq
Antoine abbert pigache

J. B. Kirdt prêtre et
curé de witeques

M.1769.7.19

le dix neuf de juillet de l'an mil sept cent soixant
neuf apres la publication de trois bans de mariage
par trois dimanches consecutif a la messe paroissiale
entre Lievin joseph ducrocq natif de ledingham paroisse
de blequin diocese de boulogne agé de vingt ~~s~~x ans
demeurant dans cette paroisse depuis plusieurs
années fils de feu Denis et de marie jeanne
Laguisse d'une part, et entre jeanne elizabeth
pigache jeune fille de cette paroisse, fille d'antoine
albert et de marie isabelle tartare de l'autre part
agée de vingt six ans, et n'ayant reconnu aucun
empechement a leur futur mariage je curé
soussigné les ai lié et conjoins par le lien
sacré du sacrement de mariage, ont ete
presens comme temoins jacque Denis ducrocq frere
au marié, philippe joseph leclercq amis au marié
bernard Waterlot oncle a la mariée, Louis Cesar
ducrocq frere au marié, lesquels ayant declarés
savoir ecrire ont de ce tous interpellés signés
avec moi le present acte le meme jours
mois et an que dessus excepté Lievin joseph
et Louis Cesar Ducrocq qui ayant declarés ne
scavoir le faire ont faits leur marque ordinaire
tous deux interpellés et antoine albert pigache pere
a la mariée a signé le present avec nous
comme il consent
marque + de lievin joseph ducrocq
jenne elizabeth pigache
J denis ducrocq
philippe joseph Le clercq
bernard waterlot
marque + de louis Cesar ducrocq
antoine alberte pigache

*A.f. b. Kindt pretre et
curé de vvizernes*